

Règlement pour la coupe du District de la Sarine, pistolet 25m

1. But

La coupe de la Fédération a pour but de cultiver la camaraderie et l'amitié entre les tireurs, de permettre aux sociétés de notre région de mieux se connaître et de promouvoir le tir de compétition.

2. Participation

Chaque société de tir, membre de la Fédération des Sociétés de Tir de la Sarine peut participer à cette coupe. Elle inscrit pour le début du concours autant de groupes qu'elle le désire.

3. Formation des groupes

3.1 Appartenance aux sociétés

Les tireurs doivent être membres actifs A d'une section sarinoise (avec ou sans licence).

3.2 Composition des groupes et mutations

Un groupe est composé de 3 tireurs d'une même société. La composition des groupes est de la compétence des sociétés. La formation définitive du groupe doit être inscrite sur la feuille de stand avant le début du tir. Un tireur ne peut tirer que dans un seul groupe.

Entre le premier et le second tour, une seule mutation par groupe est autorisée.

3.3 Nom du groupe

Chaque groupe portera un nom qui sera choisi par la société.

4. Inscriptions

Les inscriptions pour le premier tour éliminatoire se feront selon les instructions du comité de la Fédération qui fixera la date limite. Les inscriptions tardives ne seront pas prises en considération.

5. Déroulement des tours préliminaires

5.1 Dispositions générales

A chaque tour, les groupes tirent sur des feuilles de stand spécifiques remises par la Fédération. Seules lesdites feuilles sont prises en considération dans les classements.

Lors du premier tour, chaque groupe inscrit tire à domicile.

Dès le deuxième tour, 2 groupes de société différentes sont confrontés. Le perdant est éliminé pour le reste du concours de l'année.

5.2 Calendrier

La Fédération établit chaque année le calendrier des différents tours.

5.3 Tirage au sort et place de tir dès le 2^{ème} tour

Le tirage au sort incombe au comité de la Fédération. Le tir à lieu à Marly.

5.4 Présentation au tir dès le 2^{ème} tour

Chaque groupe doit être présent au complet lors du tir. Aucun tireur suppléant ne peut participer au concours.

5.5 Exécution du tir dès le 2^{ème} tour

Les deux groupes confrontés tirent ensemble, en même temps. Le programme est tiré en 20 minutes. Entre les tours, une pause de 20 minutes au minimum devrait être observée.

5.6 Nombre de groupe

Premier tour : tous les groupes inscrits tirent individuellement.

Deuxième tour : les 32 meilleurs groupes ayant tirés au premier tour sont qualifiés pour le 2^{ème} tour.

Si le nombre de 32 groupes n'est pas atteint, des bulletins blancs sont insérés pour le tirage au sort du 2^{ème} tour. Le groupe tiré contre un bulletin blanc est qualifié d'office pour le 3^{ème} tour.

Troisième tour : Les groupes vainqueurs ayant tiré le deuxième tour.

Seuls 4 groupes sont admis en demi-finale, si le nombre de groupes qualifiés à l'issue du troisième tour dépasse 4 groupes, les groupes ayant obtenus les moindres résultats seront éliminés.

6. Organisation des 3 tours et prise en charge des frais

6.1 Obligations de la société organisatrice dès le 2^{ème} tour.

La société organisatrice est définie selon un tournoi entre les 5 sections pistolet de la Fédération. Elle communique aux autres sociétés une date pour les tours finaux. Si un groupe ne peut être présent à cette date, il est éliminé par forfait.

La société organisatrice prend la responsabilité du bon déroulement de la rencontre. Elle supporte les frais de mise à disposition de son personnel et de ses installations.

7. Tours finaux

Les tours finaux s'organisent avec une demi-finale et une finale.

7.1 Participants

La demi-finale se tire avec 4 groupes. La finale avec 2 groupes. En cas de retrait d'un groupe finaliste, le responsable du groupe empêché avisera immédiatement le président de sa société ainsi que le responsable de la Fédération pour la Coupe de la Sarine pistolet. Le groupe éliminé au 3^{ème} tour ayant obtenu le meilleur résultat a la possibilité de remplacer le groupe qui s'est retiré pour les tours finaux. Le responsable de la Fédération avisera ce groupe dès qu'il a connaissance du retrait du groupe qualifié.

7.2 Classement – prix

Le 1^{er} groupe classé sera le champion de la Coupe.

Le trophée est remis en jeu l'année suivante.

8. Programme, armes, munition

8.1 Programme : à tirer dans l'ordre et sans interruption

2 coups d'essai obligatoires, sur cible vitesse P25 FST/ISSF

5 coups, coup par coup, sur cible vitesse P25 FST/ISSF

5 coups, feu de vitesse en 40 secondes, sur cible vitesse P25 FST/ISSF

5 coups, feu de vitesse en 30 secondes, sur cible vitesse P25 FST/ISSF

8.2 Egalités

En cas d'égalité au cours des éliminatoires et des finales, le rang est déterminé par,

- 1) Les meilleures passes individuelles du groupe,
- 2) Les meilleures passes individuelles du groupe de la dernière série vitesse.

8.3 Armes et positions

Toutes les armes sont admises et le groupe peut être composé de différentes armes. Toutefois, au maximum 1 armes de sport/libre seront admises par groupe.

Arme de sport/libre	à une main
Arme d'ordonnance	à deux mains

8.4 Munition

Chaque groupe apporte sa munition aussi bien dans les éliminatoires que pour les finales.

9. Finances

Finance d'inscription

Une finance d'inscription sera versée par chaque groupe au moment de son inscription. Elle est fixée à CHF 30.00.

La Fédération est responsable de la gestion financière de cette compétition. Elle décide librement des dépenses en fonction des recettes.

10. Résultats – contrôle

La Fédération s'occupe des résultats et du contrôle.

- Elle désigne un responsable de la Coupe de la Sarine
- Elle enregistre les inscriptions
- Elle procède au tirage au sort avant chaque éliminatoire
- Elle donne les instructions précises aux sociétés pour l'envoi des résultats
- Elle contrôle le bon déroulement des éliminatoires
- Elle établit le palmarès après chaque tour et le communique aux sociétés avec le tirage au sort du tour suivant
- Elle dresse les classements lors de la finale.

Elle veille au bon déroulement de ce concours dans toutes ses phases.

11. Dispositions finales

Les infractions au présent règlement entraînent automatiquement la disqualification du groupe. Pour le reste, les prescriptions de la FST sont applicables.

Toute contestation durant les trois premiers éliminatoires doit être faite au directeur de tir qui statue immédiatement. Sa décision peut faire l'objet, dans un délai de 48 heures et par écrit, d'un recours au responsable de la Fédération. Lors des la demi-finale et de la finale, le responsable de la Fédération statue immédiatement sans possibilité de recours.

La Présidente :

Caroline Clément

Le Responsable :

Stéphane Galley